

PRÉSENTATION BILAN DE COMPÉTENCES

100% distanciel
finançable CPF
3 formules au choix



EMPLOI & SENS
COACHING - FORMATION - BILAN
DE COMPÉTENCES



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Certification Qualiopi – La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Bilans de compétences

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Notre démarche vise à vous rendre acteur de votre bilan et de votre avenir/devenir professionnel.

Le bilan est un espace de parole, de réflexion et de découvertes où vous pouvez :

- Découvrir vos intérêts professionnels,
- Identifier vos talents et compétences,
- Définir vos motivations et valeurs avec plus de clarté,
- Déterminer les points d'appui et les points de vigilance de votre personnalité, . . .
- Valider votre projet par le biais d'enquêtes métiers
- Élaborer à travers ces différentes notions un projet cohérent avec le marché du travail et en adéquation avec vos aspirations.

« Le bilan de compétences doit permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » Article L 900-2 du Code du Travail.

Le bilan de compétences a pour objectif d'amener le bénéficiaire à construire un projet professionnel cohérent, réaliste en lien avec ses compétences, valeurs, intérêts, motivations et qui tient compte des exigences du marché de l'emploi.

Le bilan de compétences est la première étape dans la construction de votre projet professionnel. Il vous permet de faire le point et d'élaborer un projet réaliste que ce soit en vue de vous (ré)orienter, de vous (re)mobiliser sur votre poste, de vérifier un projet d'emploi, de formation ou de VAE ou encore de créer votre entreprise.

Le Bilan de compétences figure en 10ème catégorie de l'article L.6313-1 du Code du travail :

« 10° Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ».

Chacun des 3 bilans proposés aborderons les thématiques suivantes :

- ★ Changement,
- ★ Sens & Valeurs,
- ★ Besoins, Motivations,
- ★ Personnalité ,
- ★ Évaluation du Potentiel et des Compétences ,
- ★ Détermination d'objectifs et plan d'actions.

PREREQUIS NECESSAIRES POUR SUIVRE L'ACTION

Aucun prérequis.

Le bilan de compétences s'adresse aux personnes qui souhaitent analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs motivations et les possibilités d'évolution professionnelle, dans le contexte d'une mobilité interne ou externe à l'entreprise.

Un premier entretien gratuit et sans engagement nous permet de nous rencontrer, de faire le point sur vos attentes et de vous présenter les 3 types de Bilan de compétences et la démarche.

DUREE (3 durées possibles)

Le bilan de compétences *peut durer jusqu'à* 24 heures. Les prestations se déroulent en 100% distanciel.

En fonction de la formule choisie, les durées des sessions d'accompagnement avec la consultante en distanciel seront plus ou moins étendues, comme suit:

☐ **BILAN Flash & Déclic** : 14 heures de formation (7h d'entretiens en distanciel + 7h de travail personnel)

☐ **BILAN Nouvel Elan** : 18 heures de formation (10h d'entretiens en distanciel + 8h de travail personnel)

☐ **BILAN IKIGAI- Révélez votre raison d'être** : 24 heures de formation (14h d'entretiens en distanciel + 10h de travail personnel)

MODALITES DE DEROULEMENT

Le bilan de compétences est conduit par une consultante unique Audrey Almeida, experte dans son domaine, exclusivement en individuel, à distance en visio (via l'application Zoom).

Un bilan de compétences comprend les trois phases suivantes :

Une phase préliminaire :

- Confirmer le bénéficiaire dans ses besoins et ses attentes
- Informer des conditions du déroulement du bilan, et des moyens utilisés
- Mettre en place un engagement réciproque

Une phase d'investigation :

- Identifier et évaluer les compétences et aptitudes du bénéficiaire
- Identifier les valeurs personnelles
- Identifier les intérêts et motivations
- *Identifier votre IKigai "Mission de vie" (*formule premium)
- Informer le bénéficiaire sur les métiers et le marché du travail
- Dégager des pistes de projets concrets et cohérents au regard du profil et du bassin socio-économique ciblé.

Une phase conclusion :

- Définir les étapes et moyens de mises en œuvre du projet
- Explorer une solution alternative
- Rédiger un plan d'action détaillé

Un entretien de suivi 3 à 6 mois après la fin de la prestation vous sera proposé.
entretien vise à :

- ☐ S'assurer de la mise en place des différentes étapes définies dans le plan d'action
- ☐ Réajuster les objectifs si besoin

Cet

La consultante reste disponible par mail et téléphone durant les six mois qui suivent la fin du bilan.

CONSULTANTE

Audrey ALMEIDA – Consultante en bilan de compétences - Titulaire d'un niveau Master 1 à l'Ifocop Titre "Responsable des Ressources Humaines", Coach Certifiée au sein de l'Institut de Coaching International ICI - Spécialisation Bilan de compétences chez MHD Institut - 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des Ressources Humaines et du Conseil.



Consultante carrière et ancienne Responsable des Ressources Humaines, depuis 15 ans, j'accompagne les Hommes et les Femmes dans leur quête de sens au travail.

Mon approche intégrative et globale du bilan professionnel est toujours respectueuse de vos talents et vos envies.

Grâce à mon expertise de l'orientation et de la reconversion, j'accompagne des professionnels, jeunes diplômés et cadres dans leur processus de choix décisionnel : Cap sur la carrière qui vous convient !

Mes outils: Les Drivers, la Programmation Neuro-Linguistique, l'Analyse Transactionnelle, l'Ikigai "Mission de vie", la Psychologie Positive, la Systémie, l'Accompagnement aux changements.

Mon approche: Bonne humeur, pragmatisme et expertise!

CONTACT : Votre contact sera Audrey ALMEIDA, 06.11.57.07.86 – contact@emploietsens.fr

Je serais également votre contact privilégié concernant la qualité des Bilans de compétences et les éventuelles situations de handicap.

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la consultante qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les informations de contact sont communiquées à la personne accompagnée, au démarrage de la formation. La formatrice doit répondre aux demandes d'assistance dans un délai de 48h ouvrées.

MÉTHODE

Le travail proposé s'organise autour des pôles, cognitif, social, expérientiel et éducatif et se base sur l'interaction entre un milieu en évolution et un individu en cours de changement. Il est basé sur les principes d'éducabilité cognitive et de programmation neurolinguistique plaçant le participant au cœur de son parcours, acteur de ses démarches.

Dans cette optique, la consultante se situe en accompagnatrice. Son rôle est de vous accompagner en vous apportant un soutien et des moyens pour analyser votre situation, pour vous orienter, pour construire votre projet et prendre des décisions (Passation de tests, lectures, outils d'aide à la décision, contacts, ressources documentaires, réseau etc...)

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE :

La formation à distance s'appuie sur des supports de travail dont le nombre varie en fonction de la formule de bilan de compétences choisie. Les supports utilisés varient en fonction du bénéficiaire. Ces supports contiennent des textes à lire, des exercices à réaliser ainsi que des tests. Ils sont remis à l'issue de chaque entretien. La consultante explique le contenu du/des exercice(s) et donne les consignes oralement.

En suivant le support, le(la) bénéficiaire lit les textes, réalise les tests et les exercices en suivant les consignes indiquées.

Nous fixerons ensemble le planning des entretiens lors du premier entretien. Tous les contacts s'effectuent via l'application ou le site ZOOM.

Le bénéficiaire doit avoir accès à un ordinateur et à une connexion internet sans configuration technique précise.

MODALITES D'EVALUATION-MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- Au cours du bilan de compétences, le(la) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse de son bilan de compétences est délivrée,
- À l'issue du bilan de compétences, le(la) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Un document de synthèse personnel et strictement confidentiel est remis à l'issue du bilan. Ce document reprend le déroulé du bilan et du processus décisionnel et un plan d'action détaillé en lien avec le/les projet (s) définis.
- Il répond également à un questionnaire d'évaluation des apports de la prestation,
- Six mois après la remise de la synthèse, le(la) formateur(trice) reprend contact avec le(la) bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien téléphonique

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter à : contact@emploietsens.fr.

Nous accusons réception sous 48h ouvrées

DÉLAIS D'ACCÈS ET AMPLITUDE MODALITÉS :

Suite à l'entretien de prise de renseignements (gratuit), en fonction de votre demande et de la durée du bilan qui vous conviendra, nous vous transmettrons une convention de formation, ainsi que ses dates de réalisation. Cette convention sera transmise sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de la plateforme Docusign.

DÉLAI : La prestation, après acceptation et signature de la convention de formation, démarrera en respectant un délai moyen de **14 jours calendaires**. La formatrice et le(la) bénéficiaire définissent le planning du bilan de compétences ensemble lors du 1er entretien (Phase préliminaire).

AMPLITUDE : La durée d'un bilan peut varier de 4 semaines à 3 mois et comprend un point de suivi à 3 ou 6 mois de la date de fin de la prestation.

TARIFS

Le tarif d'un bilan de compétences varie en fonction de la formule choisie et des besoins exprimés.

Nous vous proposons différentes formules personnalisables :

- ☐ **BILAN Flash & Déclic***: 1250€ pour 14 heures de formation TARIFS NETS DE TAXES
- ☐ **BILAN Nouvel Élan*** : 1850€ pour 18 heures de formation TARIFS NETS DE TAXES
- ☐ **BILAN IKIGAI- Révélez votre raison d'être*** : 2250€ pour 24 heures de formation TARIFS NETS DE TAXES

****Mobilisation du compte CPF:** Afin de financer la formation sélectionnée, le Stagiaire règle la participation financière obligatoire via son compte CPF et mobilise tout ou partie du montant de droits inscrits sur son Compte à la date de confirmation de son inscription, y compris les Dotations versées par un Financeur le cas échéant.*

***Versement du reste à payer :** Dans le cas où le montant de la formation serait supérieur au montant des droits du Stagiaire, il sera demandé au Titulaire du compte de payer la totalité du reste à payer en ligne à la validation de la Commande. Toute Commande de formation ne pouvant être financée entièrement par le montant des droits figurant au compte sera annulée si le reste à payer n'a pas été acquitté. Le paiement du reste à payer par le Titulaire du compte s'effectue en ligne par l'utilisation d'un module bancaire. Le Titulaire de compte s'engage, dans le cadre du financement de sa formation, à payer le reste à payer exclusivement via la Plateforme CPF*

***Décret d'application n°2024-394 du 29 avril 2024 puis du 1er janvier 2025 :** relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au CPF: les titulaires de compte doivent régler une participation forfaitaire obligatoire sur l'ensemble des formations présentes au catalogue dès lors que l'on souscrit une formation sur la plateforme. Le paiement de la participation forfaitaire obligatoire d'un montant de 102.23 euros (cent euros) se fera par carte bancaire ou par virement sur la plateforme CPF.*

ACCESSIBILITÉ

La prestation est ouverte à tout public. Quand l'accès à la formation n'est pas possible, une solution est systématiquement recherchée. Un référent handicap sera identifié pour étudier les besoins spécifiques et identifier les adaptations possibles ou l'orientation vers un organisme partenaire adapté. Plus généralement, devant toutes situations de handicap, le consultant expose clairement les faisabilités et les difficultés posées dans la perspective de son accompagnement. Si nécessaire, les personnes en situation de handicap sont orientées vers des prestataires mieux adaptés.

MOYENS MATÉRIELS

Un bureau d'entretien individuel équipé d'un PC relié à internet
Documentation numérique sur les métiers, le marché de l'emploi
Photocopieur
Téléphone

Les rendez-vous à distance sont réalisés via la plateforme ZOOM, les documents pédagogiques, supports, évaluations sont échangés par mail.

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE NOTRE ÉTHIQUE :

Les dispositions légales qui encadrent le bilan de compétences fixent les points suivants :

- Conscience : le consultant est libre d'accepter ou de refuser l'accompagnement. Consentement : le(la) bénéficiaire doit consentir librement à s'engager dans la prestation.
- Secret professionnel : la formatrice est tenue au secret professionnel, pour tout ce qui concerne le(la) bénéficiaire du bilan.
- Confidentialité : la formatrice porte une attention particulière aux conditions matérielles de cette confidentialité

La charte qualité dans le respect du code du travail a pour objectif de formaliser le cadre de notre démarche qualitative de nos prestations de bilans.

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels réalisables basés sur des plans d'action et stratégies de progrès adaptés.
- Amener le bénéficiaire à être acteur de son parcours et responsable de son bilan.
- Informer le bénéficiaire de façon claire sur le centre de bilan, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement du bilan.
- Aider le bénéficiaire à préciser ses attentes, ses motivations, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche et le mettre en contact avec les conseillers bilan à même de réaliser son accompagnement.
- Mettre en œuvre des outils et méthodes adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre d'heures d'entretien suffisants sans dépasser trois mois.
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis, qualités et compétences personnelles et professionnelles transférables sur le marché du travail.
- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers et secteurs d'activités
- Élaborer avec le bénéficiaire un document de synthèse conforme aux indications réglementaires et lui rappeler qu'il en est l'unique propriétaire.
- Évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation et proposer un suivi de bilan de compétences dans les mois qui suivent.
- Respecter la réglementation relative au bilan de compétences et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- Travailler en partenariat avec des experts dans leur domaine. Faciliter l'échange, la formation, l'information des conseillers afin de leur permettre de proposer un accompagnement de qualité.